

571123

Estérel Côte d'Azur Agglomération

16 FEV. 2023

N° Arrivée 230590
Service A Buy

copie : DGS

Le Président,

A

Monsieur le Président
Estérel Côte d'Azur Agglomération
Service SCOT
624 chemin Aurélien
83700 Saint Raphaël

A Fréjus, le 13 février 2023

N/Réf : GL/NF/NL/N :

Objet : modification simplifiée n°2 du SCOT – réponse à votre consultation des Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 janvier 2023, vous nous avez transmis le rapport de présentation de la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Cette modification relève de la mise en œuvre des modalités d'application de la loi littoral modifiée par la loi ELAN et de la correction d'erreurs matérielles.

N'ayant pas d'observation particulière à formuler en tant que Président du SMIDDEV, j'émetts un avis favorable à la modification envisagée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

